

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 17/2018

le 12 décembre 2018

Demande de crédit de Fr. 100'000.-- pour la création d'un parcours Courbet à La Tour-de-Peilz.

1003-ADM-1811-PAD-rc-Preavis_17-Parcours_Courbet.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de Fr. 100'000.-- destinée à la création d'un parcours culturel sur la personnalité du peintre Gustave Courbet.

2. Préambule

L'année 2019 sera marquée par le bicentenaire de la naissance de Gustave Courbet. Compte tenu de notre héritage et du jumelage avec la ville d'Ornans, ce jubilé représente une opportunité de mettre en valeur notre patrimoine en lien avec cette personnalité incontournable du monde de l'art.

Fuyant la justice française qui l'avait condamné à une amende exorbitante suite au renversement de la colonne Vendôme lors de la Commune de Paris en 1871, Courbet choisit l'exil. Il passe clandestinement la frontière franco-suisse le 23 juillet 1873. Son périple helvétique le mène de Fleurier à Neuchâtel, puis sur les bords du Léman, à Genève, Lausanne, Veytaux puis à La Tour-de-Peilz en octobre 1873. Il loge dans un premier temps à la pension Bellevue et ne met que très peu de temps à découvrir le Café du Centre dont il fera en quelque sorte son quartier général. En 1874, il s'installe dans la maison Bon-Port, située à proximité du lac et où il restera jusqu'à sa mort le 31 décembre 1877. Ces quatre années ont été marquées par une intense activité artistique et sociale ; Courbet y a notamment produit de nombreuses toiles représentant le Léman, le château de Chillon ou les paysages alpins.

Gustave Courbet est également à l'origine du jumelage de La Tour-de-Peilz avec la commune franc-comtoise d'Ornans, qui l'a vu naître le 10 juin 1819. Les deux villes ont signé le 4 juillet 1982, un Serment de jumelage où elles prennent l'engagement de maintenir des liens permanents et de favoriser les échanges entre leurs habitants dans tous les domaines.



techniques et juridiques de reproduction des œuvres de Courbet. Pour cette raison, contact a été pris avec l'un des spécialistes de Courbet en Suisse en la personne de M. Dominique Radrizzani, historien de l'art, directeur du Musée Jenisch de Vevey de 2004 à 2012 et actuel directeur du Festival BD Fil, qui a accepté de relever ce défi. Le contenu développé pour ce parcours intéresse également le Pôle Courbet qui envisage de l'intégrer à ses supports (plaquette, plateforme numérique) créées à l'occasion du bicentenaire.

4.4. Volet numérique

Un tel parcours se doit aujourd'hui de proposer aux visiteurs un prolongement numérique de l'expérience vécue sur le terrain. Un site internet proposera des contenus digitaux aux visiteurs :

- une bande son originale de 1,5 à 2 minutes (français et anglais) sur chacun des 7 sites remplaçant le thème dans son contexte local (reconstitutions sonores) ;
- une expérience ludique en réalité augmentée devant chacun des 7 panneaux ;
- des liens utiles sur Gustave Courbet et les autres sentiers Courbet.

Une campagne de marketing digitale contribuera au lancement et à la promotion du parcours :

- cinq pages web à placer sur le site de la ville, de Montreux-Vevey Tourisme, du Pôle Courbet, etc. ;
- une campagne de lancement du site web sur les réseaux sociaux ;
- un jeu-concours.

Afin de favoriser la maintenance et l'évolutivité des contenus digitaux, tous les fichiers seront remis la Commune et pourront être facilement modifiés.

4.5. Réalisation

La réalisation d'un tel projet nécessite une externalisation à une entreprise spécialisée. Ceci garantit une cohérence globale, le respect des standards de qualité et facilite sa coordination, y compris avec les partenaires tels que MVT ou le Pôle Courbet. Trois d'entre elles ont été sollicitées dans le cadre d'un appel d'offre de gré à gré. L'évaluation des coûts a été effectuée sur la base des offres rentrées.



5. Coûts

	Prix unitaire	Qté	Total HT	Sous-totaux HT
Panneaux thématiques				
Panneaux 100x200 cm, 1 face	Fr. 3'000.--	7	Fr. 21'000.--	
Impressions	Fr. 150.--	7	Fr. 1'050.--	
Installation	Fr. 4'550.--	1	Fr. 4'550.--	
Conception graphisme	Fr. 5'000.--	1	Fr. 5'000.--	
Conception design, coordination	Fr. 2'500.--	1	Fr. 2'500.--	
Historien de l'art	Fr. 10'000.--	1	Fr. 10'000.--	
Sous-total panneaux thématiques				Fr. 44'100.--
Contenus digitaux				
Application de visite	Fr. 15'000.--	1	Fr. 15'000.--	
Suivi de production	Fr. 7'500.--	1	Fr. 7'500.--	
Enregistrements sonores avec acteurs (pour deux langues)	Fr. 4'000.--	2	Fr. 8'000.--	
Sous-total contenus digitaux				Fr. 30'500.--
Marketing digital				
Campagne de lancement digitale	Fr. 5'000.--	1	Fr. 5'000.--	
Traduction en une langue étrangère	Fr. 3'000.--	1	Fr. 3'000.--	
Site internet	Fr. 5'000.--	1	Fr. 5'000.--	
Sous-total marketing digital				Fr. 13'000.--
Sous-total HT				Fr. 87'600.--
Divers et imprévus HT				Fr. 5'000.--
Total HT				Fr. 92'600.--
TVA 7.7%				Fr. 7'130.20
Total TTC				Fr. 99'730.20
Arrondis				Fr. 269.80
Montant du crédit demandé TTC				Fr. 100'000.--

Un montant forfaitaire annuel de Fr. 6'000.-- devra être porté au budget communal dès 2020 pour l'entretien et la mise à jour du site web par le prestataire. En effet, la technologie évoluant très rapidement, il est important que ce dernier reste compatible avec un maximum d'interfaces utilisateurs et de systèmes d'exploitation. A cela s'ajoutent quelques mises à jour et adaptation des contenus et graphismes.

Cette dépense ne figure pas au plan des investissements. Le présent budget a été établi sur la base des soumissions rentrées selon la procédure de gré à gré.

6. Planning

Le planning prévisionnel, sous réserve d'acceptation du crédit, est le suivant :

- Dépôt du préavis au conseil 12 décembre 2018
- Approbation par le conseil 6 février 2019



- Validation des contenus mai 2019
- Réalisation des travaux juin 2019
- Installation des panneaux août 2019
- Lancement de la plateforme numérique et campagne de communication fin août 2019
- Vernissage du parcours dans le cadre des festivités du Bicentenaire 21 septembre 2019

7. Personnel communal

Le personnel communal, via les Affaires culturelles, assurera le suivi et la coordination des travaux. L'entretien des panneaux du parcours sera ensuite assuré par le prestataire sur la base du budget prévu à cet effet.

8. Développement durable

8.1. Social

Ce projet répond à une attente d'une partie de la population souhaitant mieux connaître l'histoire et l'œuvre de Gustave Courbet à La Tour-de-Peilz, qui fait partie intégrante de l'identité boélande. Ces panneaux favorisent également l'accès de la population à l'art en l'exposant dans l'espace public.

8.2. Economique

Un tel parcours représente un investissement pour la Commune dans une infrastructure touristique durable et de qualité. En attirant des visiteurs en terre boélande, ce parcours peut générer des revenus, tant pour la Commune (taxe de séjour, parking, etc.) que pour les commerçants de la ville.

8.3. Environnement

Ce projet n'a pas d'impact direct sur l'environnement. Les panneaux s'insèrent de manière harmonieuse dans le paysage.

9. Conclusions

Nous vous demandons Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 17/2018,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la présente demande de crédit afin de permettre la création du Parcours Courbet dans le cadre des festivités du bicentenaire de la naissance de l'artiste ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 100'000.-- à prélever par le débit du compte N° 9146.020.00 « Parcours 200^{ème} Courbet » ;



